

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MEUSE-ROGNON

PLUi : les habitants ont la parole

Depuis le 24 février, le PLUi de Meuse Rognon est le sujet d'une enquête publique qui se déroulera jusqu'au 27 mars. Cette démarche est importante pour la Communauté de communes qui se veut totalement transparente avec les habitants du territoire.

Pour beaucoup, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est une donnée très abstraite pourtant, c'est un élément clé dans l'aménagement des territoires. En effet, il détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols. En ce qui concerne la Communauté de communes de Meuse Rognon (CCMR), l'élaboration du PLUi (démarré en 2013) donne lieu aujourd'hui à une enquête publique qui va durer jusqu'au 27 mars. « C'est un moment très important pour la CCMR car nous voulons être totalement transparents avec les résidents du territoire. C'est pourquoi nous faisons cette enquête afin qu'ils puissent donner librement leur avis », explique Jonathan Haselvander, premier vice-président de la CCMR en charge des finances et politiques contractuelles et maire de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon. « La philosophie du PLUi est d'avoir un réel aménagement du territoire et de travailler sur des activités économiques et autres. Cette enquête et ce PLUi en général sont le fruit d'un très gros travail avec l'ensemble des communautés et des nouvelles municipalités », poursuit-il. Christophe Limaux, troisième vice-président de la CCMR en charge de l'urbanisme et de la politique de l'habitat et maire de Sommerécourt, souligne que la commission du PLUi s'est rassemblée à plusieurs reprises pour reprendre des zonages de parcelles ou de communes afin de proposer



Les membres de la Communauté de communes de Meuse-Rognon ont travaillé en harmonie avec les municipalités.

un dossier adapté aux habitants. « Une commune a même eu droit à quinze versions. Il y a eu, en tout, entre 350-400 réunions pour ce projet. Le PLUi est en lien avec le SCoT (schéma de cohérence territoriale) pour se mettre en concordance avec ce qui avait déjà été fait auparavant. Nous sommes sur une stratégie novatrice pour le PLUi et donc pour le territoire », détaille-t-il.

Plusieurs permanences

Pour les personnes intéressées par ce dossier, les élus ont mis en place plusieurs permanences sur le territoire de la CCMR. Elles seront assurées par toute l'équipe en charge du PLUi (voir encadré). « Dès la première semaine de l'enquête, nous ferons une synthèse de ce qui a été dit, ou demandé par les habitants. Nous ferons tout remonter pour assurer

un bon échange entre tout le monde », explique Bernard Roret, président de la commission d'enquête. « C'est un processus assez rapide. De plus, nous mettons en place des articles sur le site de la CCMR. Nous avons différents canaux de diffusion de l'information en plus des annonces légales. Notre principal intérêt est que toutes les personnes se sentent concernées par notre démarche », souligne Sophie

Guignier, chargée de mission de la CCMR.

En plus, le dossier numérique du PLUi est disponible et téléchargeable sur internet à <https://www.meuserognon.fr>. Sinon il est accessible en version papier au siège de la CCMR, à Illoud, et à l'antenne administrative d'Andelot-Blancheville.

Caroline M. Dermey
c.dermey@jhm.fr

Les lieux des permanences

À la mairie de Saint-Blin, aujourd'hui, de 9 h à 12 h, et mercredi 10 mars, de 14 h à 17 h.
Dans les mairies de Brevannes-en-Bassigny et de Roches-Bettaincourt, samedi 6 mars, de 9 h à 12 h, et mercredi 24 mars, de 14 h à 17 h.
Au siège de la CCMR, à Illoud, vendredi 12 mars, de 14 h à 17 h, et samedi 27 mars, de 9 h à 12 h.
À l'antenne administrative de la CCMR à Andelot-Blancheville, samedi 13 mars, de 9 h à 12 h, et vendredi 26 mars, de 14 h à 17 h.